INTER-MED 13

L'ACTUALITÉ DE VOTRE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Édition avril 2022

Les Élections Ordinales

Les élections du Conseil auront lieu le 30 avril 2022. Il s'agit de renouveler la moitié du Conseil, soit 12 conseillers titulaires et 12 conseillers suppléants.

Conseil départemental des Bouches-du-Rhône Ordre des médecins

Élections Ordinales 2022

À partir du 16 avril

Vous recevez une enveloppe relative aux élections :

Une convocation et les modalités de vote La liste de candidats et les professions de foi

Un bulletin de vote Une enveloppe de confidentialité Une enveloppe de retour (enveloppe T)

2 1 Elections du 30 avril 2022

L'assemblée générale des électeurs et des électrices est convoquée par le présent courrier le 30 avril 2022 à 10 heures, su siège du Consol départemental ellué 555 avenue du Prade - 1500 Marsollie et se élérouiera courres suff :

Comment voter:

A) Remplir le bulletin de 3 vote en noircissant les cases prévues à cet effet N'UTILISEZ QU'UN STYLO NOIR OU BLEU. **⋈** ∞ ∞

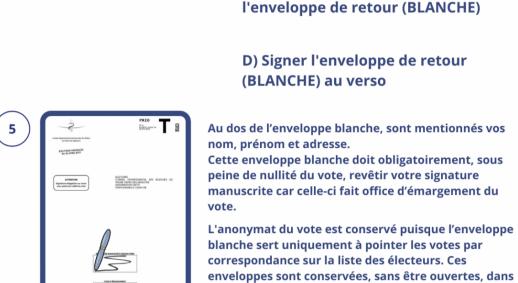
Ne pas faire • Pas de rature ni surcharge

• Pas de signe de reconnaissance • Pas plus de <u>12 binomes</u> 4 B) Glisser le bulletin de vote dans l'enveloppe de confidentialité

(MARRON) C) Glisser l'enveloppe de

confidentialité (MARRON) dans l'enveloppe de retour (BLANCHE) D) Signer l'enveloppe de retour

une boîte scellée jusqu'au jour du dépouillement.



<u>3 possibilités</u>:

Envoyer votre enveloppe de retour par voie postale

Le cachet de La Poste ne sera pas pris en compte

Déposer votre enveloppe de retour au siège du Conseil

Réception au Conseil au plus tard le <u>30 avril</u>

Attention au délai d'acheminement

Avant le <u>30 avril 11h00</u>

Venir voter sur place le <u>30 avril</u> :

10h00 - Élection du bureau de vote

de 11h00 à 13h00 - Vote à l'urne

<u>Déterioration / Perte / Non-réception</u> <u>du matériel de vote</u>: Écrivez à delecour.simon@ordre.medecin.fr

UKRAINE

Protection temporaire

Nous vous encourageons à orienter les médecins et les étudiants à demander la protection temporaire auprès de la Préfecture du département d'hébergement. Les populations déplacées d'Ukraine peuvent bénéficier de cette protection, conformément à la décision du Conseil de l'Union Européenne du 04 mars 2022.



Autorisation temporaire d'exercice de la médecine

Une procédure particulière a été mise en place depuis le 22 mars 2022, en lien avec le Ministère chargé de la santé qui consiste, une fois la protection temporaire obtenue, à se rapprocher de l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour l'obtention d'une autorisation temporaire d'exercice.

Cette autorisation d'exercice permettra au médecin d'être recruté par un établissement de santé ou médico-social sous le statut de praticien attaché associé.

Contact: ars-paca-dd13-adeli@ars.sante.fr

Prise en charge de réfugiés ukrainiens Afin faciliter de la prise en charge médicale des réfugiés Ukrainiens, le Conseil

national de l'Ordre des pharmaciens met à disposition sur son site un ensemble d'outils et de liens à destination des professionnels de santé. Lien: Ordre national des pharmaciens

faire un don

Votre Conseil, en accord avec le Conseil national, organise une collecte de dons qui seront reversés aux Conseils de l'Ordre des médecins de Pologne et de Slovaquie. Les dons se font uniquement par chèque à l'ordre : "Ordre des médecins". Pour tout renseignement, merci de contacter Mme Demarchi:

- par téléphone au 04 96 10 10 24

- par email à l'adresse demarchi.betty@ordre.medecin.fr



JEUDIS DE L'ORDRE

nombreux à nous demander la possibilité de les revoir ou de les réécouter. Vous pouvez retrouver l'ensemble des JDO en <u>PODCAST</u> ou en <u>REPLAY</u> sur <u>le site du Conseil</u>.

Les Jeudis de l'Ordre sont une initiative du CDOM 13. Ils ont pour but d'informer et sensibiliser les médecins du département sur des sujets spécifiques. Vous avez été

> PODCAST P REPLAY

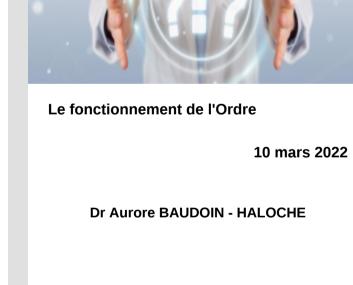
Épisodes

À REVOIR



Responsable du Centre Régional de Dépistage Néonatal PACA/CORSE Responsable de la Plate-Forme d'expertise

Maladies Rares de l'AP-HM REVOIR



Médecin généraliste libérale

Élue au CDOM 13

REVOIR

WEBINAIRE

"Sport sur Ordonnance : de la prescription à la pratique en club!"

ÉVÈNEMENTS

Rendez-vous le 13/04/2022 à partir de 12h30

MÉDIC SPORT-SANTÉ

Comment? Pour qui? **Quels outils?** <u>Où ?</u> Le Mouvement Olympique Sportif, les Maisons Sport Santé, les associations, les médecins et les éducateurs/trices spécialisé(e)s

seront présent(e)s pour vous informer et témoigner!

RÉGION SUD PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR BOUCHES DU-RHÔNE Événement organisé par le CROS Région Sud en partenariat avec le CDOS 13 et le CDOS 83 AGENCE NATIONALE DU SPORT







GUÉRIR EN MER



L'association « Guérir en Mer » a été créée en juin 2019 par Marine Crest-Guilluy et

Jean-Baptiste Bourlard. Médecin et kinésithérapeute, amis et passionnés de voile, ils ont souhaité diffuser un message de prise de conscience auprès des soignants : « Soignants, prenez soin de vous pour pouvoir continuer à

prendre soin des autres. » Ils invitent les soignants, toute profession confondue, à venir découvrir la voile comme sport-santé, comme moyen d'évasion, de prévention et de traitement face au burn-

La 2ème édition aura lieu les 1,2,3 juillet 2022.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : www.guerirenmer.com

Conseil départemental des Bouches-du-Rhône Ordre des Médecins 555 Avenue du Prado - 13008 www.conseil.13.ordre.medecin.fr

Tel: 04 96 10 10 20